**Dossier de Base Juin 2017**

**DROH!ME MELTING PARK :**

**Un projet inspirant pour Bruxelles, exemple de partenariat entre le privé et le public !**

*Avec ses 32 hectares de nature préservée à l’orée de la Forêt de Soignes, DROH!ME Melting Park a pour ambition de développer un parc de loisirs actifs et de détente ouvert à tous, qui met à l’honneur la nature, le patrimoine architectural et les familles. Situé sur le site de l’ancien hippodrome d’Uccle-Boitsfort, DROH!ME va devenir une destination phare de la capitale au travers d’un projet exemplaire, porteur d’une vision d’avenir, qui fera rayonner la ville sur le plan belge et international.*

Pendant plus d’un siècle, l’hippodrome d’Uccle-Boitsfort a joué un rôle social et récréatif majeur à Bruxelles. La fin de l’activité hippique en 1995 sonne le glas de cette époque.Pour lui redonner une place à la hauteur de son potentiel, la Région lance un appel d’offres en 2012 pour y développer un projet fédérateur ouvert au plus grand nombre, composé d’aspects récréatifs, éducatifs et culturels. Le projet a été remporté par Droh!me qui a présenté un projet ambitieux: DROH!ME Melting Park.

**Le concept : La nature en ville pour tous !**

Parc de loisirs d’une nouvelle génération, DROH!ME Melting Park proposera des activités ludiques, pédagogiques et récréatives organisées autour de 5 thèmes : la nature, le sport, la culture, l’éducation et la détente.

Nature : En tant qu’une des 6 portes d’entrée de la Forêt de Soignes, DROH!ME Melting Park mettra la nature à l’honneur avec notamment la création d’une Maison de la Forêt et d’un Belvédère. Ce dernier, qui permettra de jouir d’une vue à 360°sur la ville, le site et la forêt, fera l’objet d’un concours d’architecture. La Maison de la Forêt matérialisera le lien de DROH!ME Melting Park avec la nature forêt de Soignes et sera exploitée en partenariat avec Bruxelles Environnement.

Sport : A côté du Brussels DROH!ME Golf Club qui est maintenu, l’offre sportive sera largement enrichie : patinoire synthétique, blocs d’escalade, un parcours visant la découverte ludique et didactique des arbres et de leur cime comprenant un accrobranche (*Parcours des cimes*), terrains multisports, espace fitness, minigolf et Maison du Sport (vestiaires, douches et sanitaires).

Education : La Maison de la Forêt sera le lieu de sensibilisation à la nature et à l’écocitoyenneté urbaine. Elle aura pour vocation d’être à la fois un lieu scientifique d’information et de sensibilisation à la Forêt, une station d’observation de la forêt et enfin un centre d’éducation thématique. La Maison de la Forêt sera le point de départ d’activités pour les adultes (balades découvertes, participation à des programmes de valorisation des espaces boisés…) et développera une offre scolaire et parascolaire via la mise en place de journées pédagogiques, d’ateliers...

Détente : Une plaine de jeux d’ampleur régionale pour les enfants de tous âges, développée en collaboration avec Bruxelles Environnement, verra le jour. Divers espaces pour se restaurer tels que la Brasserie du Pesage, un restaurant locavore (du frais, local et de saison) et des espaces de pique-nique sont également prévus.

Culture : DROH!ME proposera des animations novatrices comme les Jardins de l’Europe (espace créatif et de réflexion en plein air, destiné à toutes les générations), la création d’un espace de sculpture, l’organisation de spectacles en plein air, d’expositions… pour refaire de l’hippodrome un haut lieu culturel à Bruxelles.

**Accès gratuit à la majorité des activités**

L’accès au site ainsi qu’à une série d’activités parmi lesquelles la piste, la plaine de jeux régionale, les espaces de pique-nique autour de l’anneau, les terrains multisports, les espaces fitness, les blocs d’escalade, la Maison de la forêt, seront gratuits.

Les activités payantes seront limitées au parcours des cimes, belvédère des cimes, minigolf, patinoire, golf et encadrement dans l’espace fitness. Ces activités seront accessibles individuellement ou sous forme d’un pass multi-activités plus avantageux.

**Un lieu qui reprend sa place**

En début de concession, le site de l’hippodrome était dégradé, dû à un manque d’entretien et à la désaffectation des lieux. Une végétation spontanée s’y était développée si bien que les abords des bâtiments étaient devenus dans certains cas impraticables. Le patrimoine arboré était en danger et on observait un développement progressif de la végétation invasive et la dégradation du bâti.

Grâce à un partenariat public-privé efficace et constructif, ceci fait désormais partie du passé. La Région de Bruxelles-Capitale a rénové les bâtiments emblématiques tandis que l’environnement végétal est repris en mains par Droh!me. La perception globale du site est nettement améliorée grâce notamment à la rénovation et à la mise en valeur des bâtiments existants. L’amélioration se poursuivra grâce à la structuration des espaces, l’aménagement de nouveaux revêtements différenciés, de végétation, d’éclairages d’accompagnement, de bornes directionnelles, soit un ensemble de mesures dans le but d’améliorer considérablement la situation.

**L’état des lieux**

Dans le cadre des demandes de permis d’urbanisme et d’environnement, une étude d’incidences a été réalisée par le bureau d’études Aries. Clôturée le 21 février 2017, le Comité d’accompagnement du projet l’a validée et a attesté de son caractère complet. DROH!ME Melting Park disposait alors d’un délai de 6 mois pour amender le projet compte tenu des recommandations de l’étude d’incidences.

Le premier constat est que l’étude ne remet absolument pas en cause les activités proposées par DROH!ME Melting Park. En termes d’offre en activités, le projet présente une mixité et une cohérence des activités et fonctions, tant d’un point de vue social que générationnel.

***70 nouveaux emplois***

L’étude souligne également l’impact positif qu’aura DROH!ME Melting Park d’un point de vue économique. En effet, en matière d’emplois, le projet devrait générer 70 nouveaux emplois directs et environ 116 emplois réelsen comptant les emplois indirects. De plus, les activités temporaires génèreront des emplois pour des prestataires variés (traiteurs, stewards, gardiens, ouvriers…).

Parmi les recommandations de l’étude d’incidences, les 4 domaines suivants ressortent :

* L’urbanisme, le patrimoine et le paysage
* La mobilité
* L’environnement sonore
* La faune et la flore

Ces recommandations sont suivies par DROH!ME Melting Park comme autant d’opportunités d’améliorer le projet et de développer des pratiques exemplaires.

* ***Urbanisme, paysage et patrimoine***

Le projet modifie peu le cadre bâti et l’étude d’incidences recommande essentiellement des mesures telles que l’éclairage et les percées visuelles afin de garantir la mise en valeur des bâtiments. En matière de cadre non bâti, les recommandations se concentrent notamment sur la lisse continue, la signalétique pour qu’elle soit directionnelle, informative et réglementaire et le mobilier dont l’éclairage.

Enfin, le projet développera sa vision paysagère afin d’assurer la cohérence du site en la matière.

* ***La mobilité***

La grande nouveauté et amélioration pour la perception générale du site est que DROH!ME Melting Park ne prévoit aucun stationnement de voiture au sein de l’anneau (ancienne piste de course).

Les incidences du projet sur la mobilité sont évidemment liées aux activités occasionnelles pouvant attirer un nombre important de visiteurs. Pour faire face à cette situation, DROH!ME Melting Park étudie des plans de mobilité élaborés sur mesure pour chaque situation dans le but d’inciter les visiteurs à utiliser les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

Les mesures envisagées sont notamment :

* Un plan tarifaire préférentiel est à l’étude pour stimuler l’utilisation des transports en commun.
* DROH!ME Melting Park démarre également des négociations avec les instances concernées pour augmenter la fréquence des bus, trams et trains en soirée et le weekend.
* le nouveau projet prévoit d’augmenter considérablement le nombre de places de vélos sur le site et étudie l’optimisation des itinéraires piétons et cyclables.
* Pour ceux qui se rendront en voiture sur le site, 2 parkings sont prévus pour accueillir les visiteurs.
* DROH!ME Melting Park développe des accords avec des parkings de bureaux situés Chaussée de la Hulpe.
* Notons que l’utilisation des parkings sera payante, comme levier d’une bonne gestion.
* ***Environnement sonore***

Lors d’activités temporaires, pour limiter l’impact du projet sur l’environnement sonore, DROH!ME Melting Park suit les recommandations de l’étude d’incidences, proposant un dispositif de mesures, comprenant la localisation de certaines amplifications sonores en zone délimitée, l’orientation des baffles et l’utilisation d’un matériel calibré.

* ***Faune et flore***

Parmi les recommandations relatives à la faune et la flore, l’étude d’incidences recommande notamment de déplacer la Maison de la forêt. Cette dernière sera dès lors relocalisée en prêtant une attention spécifique à la lisière, de manière à éviter les piétinements de faune et flore et l’abatage d’arbres. Dans le même contexte, une étude d’éclairage, menée avec le bureau spécialisé Radiance, propose un plan d’éclairage qui limite les incidences sur la faune et la flore.

**La suite**

Le 23 juin prochain, Aries est invité à présenter à la Commune d’Uccle une synthèse des recommandations de l’étude. DROH!ME y présentera également les pistes d’amendements du projet en fonction de ces recommandations.

Le projet amendé sera remis fin août à la Direction Urbanisme de la Région bruxelloise et à Bruxelles Environnement. La seconde enquête publique démarrera ensuite pour une durée d’un mois. Au terme de cette période, la Commission de Concertation émettra un avis. La délivrance des permis est attendue avant la fin de l’année.

Les travaux pourront alors démarrer pour aboutir en 2019 au Droh!me Melting Park, le parc de loisirs dont pourront pleinement profiter les Bruxellois ! D’ici là, des activités sont déjà progressivement mises en place.

**Pour de plus amples informations :**

|  |
| --- |
| Julien Brasseur/ Nathalie Zalcman |
| Tél. : +32 [0]2 613 09 09 |
| info@DROHME.be  |
| 53A Chaussée de la Hulpe 1180 Uccle  |